Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 30 (1916)

Heft: 3

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Conseil héraldique tient la liste matricule des nobles et les registres des lettres-patentes; il peut délivrer des attestations de filiations et de quartiers, et certifier la possession et l'usage des armoiries.

Le Conseil héraldique ne peut prendre de décision que si cinq membres, au moins, sont présents à la délibération; les décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de partage la voix du président est prépondérante. Si l'affaire soumise au Conseil héraldique intéresse un parent ou allié d'un conseiller jusqu'au quatrième degré inclusivement, celui-ci doit s'abstenir.

Voici la composition actuelle du Conseil héraldique du royaume de Belgique:

Président: le baron Camille de Borman. *Membres effectifs:* le comte Th. de Renesse, le baron Constantin de Borrekens, Paul Holvoet, le vicomte A. de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck, le baron de Troostembergh, Paul Verhaegen.

Membre faisant fonctions de greffier: A. De Ridder. Directeur des archives, des ordres et de la noblesse au ministère des Affaires étrangères. *Membres suppléants:* le baron R. de Selys-Fanson, le comte H. de Limburg-Stirum, Charles Terlinden.

Le nom d'un membre de ce Conseil est bien connu chez nous; nous voulons parler de M. de Ghellinck, le savant auteur du *Chartrier de la Maison de Diesbach.* Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'il a élaboré une grande histoire généalogique de la Maison de Diesbach dont une partie est déjà imprimée. M. de Ghellinck aura bien mérité, par cette publication, de la reconnaissance des historiens et des généalogistes suisses.

Nous constatons en outre avec plaisir qu'un autre membre de ce Conseil, M. Max de Troostembergh est un ancien et dévoué membre de la Société suisse d'héraldique. C'est sous sa savante direction que se publie l'annuaire: *La Noblesse belge.*

Miscellanea.

Armoiries genevoises. Nous tenons à signaler à nos lecteurs une série de monuments héraldiques genevois que la belle publication: *Nos Anciens et leurs œuvres* (nos 2, 3 et 4, en un seul fascicule) 1915 vient de faire connaître. Ce recueil d'art genevois, qui en est à sa quinzième année, publie un travail de M. Waldemar Deonna, Dr ès Lettres, intitulé: «*Notre vieille Genève*».

Il a pour but d'attirer l'attention du public, de plus en plus portée vers tout ce qui lui parle du passé, sur la nécessité de recueillir sans tarder une documentation sérieuse et variée de tous les monuments de l'art genevois, aussi bien récents qu'anciens; pour cela il faut réunir les matériaux, et ne pas se laisser rebuter par un travail fastidieux en apparence, mais des plus utiles, qui consiste à réunir au jour le jour les documents nécessaires pour écrire l'histoire monumentale et artistique de notre ville. «Le présent est un passé à venir, et «un jour viendra où telle œuvre, tel monument, tel détail, qui nous semblent «aujourd'hui négligeables, auront pour nos descendants une grande importance».

Et pour donner l'exemple, l'auteur dresse une nomenclature des pièces les plus remarquables renfermées dans notre musée épigraphique (Musée d'Art et d'histoire), il en donne une description sommaire, en illustrant ses commentaires de nombreuses et artistiques reproductions photographiques.

L'archéologue aura profit et plaisir à lire ses pages; l'héraldiste aussi, car il y trouvera plusieurs pièces curieuses, peu connues ou pas encore reproduites par la gravure, de notre héraldique genevoise si peu riche en documents.

En ce qui concerne les armes de la *République de Genève,* nous trouvons: une clef de voûte avec le trigramme J. H. S. en lettres gothiques, dans un écusson triangulaire du XVe siècle (fig. 36); le même motif dans un soleil à rayons ondulés (fig. 37); un écusson de Genève (clef et aigle), avec la date 1544, sur lequel subsiste un reste de couleurs. D'une époque plus récente, deux beaux écussons, celui de l'ancienne porte de Neuve démolie en 1854 (fig. 38) sculpté peu après la Restauration, et celui de la porte de Rive démolie en 1850 (fig. 39) qui avait été replacée sur le bâtiment électoral démoli à son tour en 1913.

La figure 40 reproduit le cartouche qui contenait les armes de Genève à l'ancien grenier à blé, démoli en 1898; deux aigles servent de supports, empiétant l'un une corne d'abondance, l'autre une gerbe de blé; en cimier, le soleil.

Quelques armoiries de familles surgissent au milieu de ces débris du passé: celles des *Destri* (fig. 41), reproduites sur une clef de voûte et sur deux colonnes de la chapelle de Saint-Michel qu'ils avaient fondée (voir mon travail, *Archives héraldiques 1915 p. 100 et suivantes, «Armoiries et lettres de noblesse Destruz»*); celles des *de Pesmes,* de 1561 (sans figure, page 103); une clef de voûte, figurant une croix entre les branches de laquelle deux têtes alternent avec deux écussons aux armes de *Genève* et d'*Auvergne* (fig. 42); ce sont ceux d'Amédée III, comte de Genève (1320, † 1367) et de sa femme (qu'il épousa en 1334) Mathilde, fille de Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne; le gonfanon qui figure dans l'écu des comtes d'Auvergne se retrouve dans celui des de Pesmes, avec des émaux différents; les seconds n'ont eu aucune alliance avec les comtes de Genève, par conséquent on ne peut leur attribuer les armes accolées à celles de Genève (p. 104).

Dans un article intitulé: «*Betrachtungen über die Heraldik in der Architektur*» (*Archives héraldiques* 1897 p. 32) M. Paul Ganz mentionne cette clef de voûte, qu'il date du XIVe siècle; il en donne un dessin.

Nous relevons aussi l'indication des armes *Naville* presque effacées, quoique datant du XVIIIe siècle (page 105, sans figure); de celles des *Sautier: cinq pals ondoyants, trois mouvants de la pointe et deux du chef; au chef chargé d'une tête de bouc; cimier: un bouc issant.* Elles ne figurent pas dans les armoriaux genevois et se trouvaient sur une ancienne maison déjà à leur nom en 1447 (page 105, sans figure).

Les armes *Pictet-Caille* (fig. 43) soulèvent un point d'interrogation. Galiffe dans son volume VI des Notices généalogiques genevoises, p. 47, article Chaponnière, parle de cette sculpture et dit: «Selon une note de notre prédécesseur, Robert «Chaponet qui testa en 1606, portait: d'*argent au chapon de gueules, accompagné*

«*en chef à senestre d'une étoile de même;* ces armes se voyaient accolées avec «celles des Pictet sur une maison des Rues Basses du Terraillet.»

Il y a eu effectivement une alliance Pictet-Chaponet: Jean Pictet, né en 1648 et † 1722 (petit fils de Pictet-Caille), avait épousé en premières noces Marie Chaponet en 1689; mais Galiffe ne mentionne pas cette alliance dans la généalogie Pictet (tome I p. 210).

L'écusson est un parti au 1er Pictet, au 2e un volatile, qui par sa grosseur ressemble plus à un chapon qu'à une caille. Aux héraldistes doublés d'archéologues de découvrir le véritable propriétaire de cet écu!

Même incertitude au sujet des armes attribuées aux *Cassin* (p. 106, sans figure).

D'après Naville (armorial manuscrit), ils porteraient: *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois croissants de même;* or, l'écusson sculpté sur leur maison porte un arbre issant d'une montagne, ainsi que l'indique aussi l'ouvrage: «*Les anciennes maisons de Genève, II, planches 88 et 90.*

Le bas-relief de la famille *Favre* est mentionné à la page 107: un motif formé d'une croix fichée dans un cœur, ce dernier dans un grand fer à cheval dont les extrémités inférieures très allongées supportent chacune un bucrane; des deux côtés se trouvent les bustes affrontés de Gaspard Favre et de sa femme Louise Mestrezat; la date de ce monument est *1551* et non 1561, indiquée par erreur. Cette marque commerciale qui a servi d'armoiries aux Favre au XVIe siècle (armes depuis le XVIIe siècle: *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une rose d'argent et en pointe d'un fer à cheval de même*), se retrouve également sur une maison leur ayant appartenu, avec la date 1513.

Les *Archives héraldiques* ont donné une reproduction de ces deux pièces en 1899 pages 74 et 75, dans l'article de J. Mayor: «*Fragments héraldiques genevois.*»

Enfin, pour terminer cette énumération, citons encore deux armes inconnues des héraldistes genevois: celles de *Pierre Foylle,* figurant sur sa dalle funéraire, du XVIe siècle (fig. 51): *une bande chargée de trois croisettes,* et celles de *Jacques Charoton,* reçu Bourgeois en 1483: *une feuille de chêne* (pierre tombale).

Constatons avec une certaine mélancolie, combien les monuments héraldiques sont rares à Genève, si l'on songe à tous ceux que renferment les villes de la Suisse alémanique; c'est pourquoi, il serait urgent de reproduire par l'image les derniers vestiges de ce genre et de ne pas attendre que le temps les réduise à néant.

Henry Deonna.

Das Siegel eines Basler Konzilsprälaten. Im Basler Staatsarchiv (Cart. n. 151) liegt eine Pergamenturkunde vom Spätjahr 1441, welche einige im September und Oktober vollzogene Konsekrationen von Bauteilen des Karthäuserklosters in Klein-Basel attestiert (Regesten in der Verf. Gesch. der Reliquien I n. 301—304).

Besonderes Interesse verdient das Siegel. Dasselbe besteht aus einem Abdruck des Spitzovalstempels des Bischofs Stephan von Marseille und zeigt in der Mitte die stehende Figur der gekrönten Muttergottes, zu ihrer Rechten ein

Fig. 121
Siegel des Bischofs Stephan von Marseille.

Erzbischof mit Pallium und Kreuzstab, zu ihrer Linken ein Bischof (wohl St. Lazarus von Marseille). Alle drei Gestalten stehen unter massiven gotischen Aedikeln, deren Baldachine nicht gerade elegant, sondern eher plump gearbeitet sind. Unter dieser Darstellung sieht man die kniende Gestalt des infulierten, betenden Siegelinhabers in kielbogiger, krabbenbesetzter Umrahmung, rechts und links seinen hochgeteilten (gespaltenen) Wappenschild, in dessen vorderem Feld ein Löwe, im hinteren verschobene Eisenhütlein (Buntfeh) erscheinen. Die Legende lautet in gotischer Minuskelschrift: S · STEPHNI · PLONERI · DECRETOR · DOCT · EPI · MARSILIENSIS ·

Dieser Abdruck ist auf einer dünnen Scheibe roten Wachses gefertigt; darunter und rings herum wurde ein solider Klumpen gelben Wachses gelegt und zwar nachdem man das Siegel mit einer dicken, am Rand senkrecht beschnittenen Schicht von Gips überdeckt hatte. Dann wurde das Ganze in neues Pergament verpackt, das hinten zugenäht wurde. Als die Pergamenthülle trocken war, wurde die straff gespannte Vorderseite mit einer spitzovalen Öffnung von der Grösse des Siegelfeldes versehen, indem man ein spitzovales Türchen schnitt. Der Gips wurde nun entfernt — es verblieben nur einige Spuren in den Fugen — und so erhielt sich der Abdruck unbeschädigt in der Tiefe des eingenähten Wachsklumpens. Herr W. R. Staehelin hat das Verdienst, dieses eigentümliche Siegel aus der Konzilszeit entdeckt und photographiert zu haben; er hat auch den Wappenschild desselben Prälaten, der seine Würde vermutlich dem Gegenpapste Felix V. verdankte, im Berliner Wappenkodex des Conrad Schnitt (p. 728) wiedergefunden[1].

E. A. S.

Siegelbeschreibungen in Urkundenwerken. In dem „Korrespondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichtsvereine“ tritt Frhr. v. Berchem mit Wärme für die schon so oft erhobene Forderung ein, dass bei der Veröffentlichung von Urkunden die daran befindlichen Siegel beschrieben oder noch lieber abgebildet werden möchten. Wir können für die Schweiz feststellen, dass man hier durchweg diesem so sehr berechtigten Verlangen gerecht wird, und dass der früher oft vorkommende, ganz ungenügende Vermerk, „an der Urkunde hängen drei Siegel“, heute fast nicht mehr vorkommt. Wir wünschen, dass, wo dies noch nicht geschieht, der durch v. Berchem neuerdings erhobenen Forderung nachgekommen wird. *H.*

[1] Vgl. Schweiz. Archiv f. Heraldik, 1916, S. 11, Fig. 19 c.